

## ► NOUVEAUTÉ : VOTRE BANQUE SUR VOTRE TÉLÉPHONE

Retrouvez les fonctionnalités essentielles de la banque à distance sur votre téléphone mobile !



Proposée sur les différentes plateformes accessibles (iTunes, Android), l'application BT vous permet de gérer vos comptes ouverts dans les livres de la Banque Transatlantique et de communiquer directement avec votre conseiller. Vous y accédez rapidement et en toute sécurité en vous connectant avec l'identifiant et le mot de passe que vous utilisez habituellement sur le site internet [www.banque-transatlantique.com](http://www.banque-transatlantique.com) (\*).

De façon pratique et intuitive, vous pouvez à tout moment :

- contacter votre conseiller par mail ou par téléphone depuis tous les écrans de l'application.
- consulter vos comptes : dernières opérations cartes, soldes des placements d'épargne, échéances crédits et assurances,

- réaliser des transactions : virements entre vos comptes ou vers un bénéficiaire externe, ordres de bourse,
- disposer d'informations utiles : accès à votre Relevé d'Identité Bancaire, consultation des cours de bourse et des évolutions sur les marchés financiers, géolocalisation des distributeurs de billets du groupe Crédit Mutuel-CIC, déclaration par téléphone de la perte ou du vol de vos moyens de paiements, déclaration de sinistre.

Pour télécharger gratuitement l'application BT, vous pouvez vous rendre dans l'espace de téléchargement lié au système d'exploitation de votre matériel (App Store ou Play Store).

(\*): opérations et services disponibles en fonction de la nature de votre contrat de banque à distance.

## ► ASSURANCES DE BIENS ET DE PERSONNES

Partez en vacances en toute sérénité !

Parce qu'il est important de sortir de chez soi l'esprit tranquille, le groupe CM-CIC a mis en place un dispositif complet de protection et d'intervention pour les habitations et la plupart des locaux professionnels. Notre service, Protection Vol, est géré par EPS, filiale du groupe et leader de la télésurveillance en France <sup>(1)</sup>.

L'installation du matériel de télésurveillance sans fil est réalisée, sans travaux spécifiques, par un professionnel de la sécurité, généralement en moins de deux heures. Il est relié 24 heures sur 24 à un réseau de 1 400 centres de télésurveillance et d'intervention. La maintenance des appareils est comprise dans l'abonnement à Protection Vol et leur bon fonctionnement est contrôlé en permanence à distance.

Le matériel comporte une alarme mais aussi un détecteur de mouvement avec prise de photos en cas d'intrusion, ainsi qu'une ou plusieurs sondes de détection incendie, de fuite d'eau et de décongélation. Les photos sont disponibles sur votre application mobile à partir de laquelle vous pouvez aussi piloter le système. Vous êtes immédiatement prévenu en cas d'intrusion, de coupure d'électricité, de fuite d'eau, ou de rupture de votre

liaison internet. Les forces de l'ordre sont informées en cas d'intrusion et, selon l'abonnement choisi, vous pouvez bénéficier de l'intervention d'un agent de sécurité.

L'installation chez un particulier est habituellement facturée 79 € : elle est gratuite si vous souscrivez l'abonnement avant le 11 juillet 2015 ou si la souscription intervient dans les 3 mois qui suivent le déblocage du prêt octroyé par la Banque Transatlantique pour l'acquisition de votre résidence principale ou secondaire. Une réduction tarifaire sur l'abonnement est également accordée pendant 24 mois.

Les conseillers de la Banque Transatlantique, relayés par des experts en assurances, sont à votre disposition pour vous faire découvrir ce service et au-delà, nos différentes formules d'assurance.

<sup>(1)</sup> Protection Vol CIC, service assuré par EPS, RCS Strasbourg n°338780513 est titulaire d'une autorisation administrative délivrée par la préfecture du Bas Rhin le 06/01/1998 qui ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.

“  
Le service de  
déclaration  
en ligne est  
ouvert depuis  
le 15 avril  
mais les délais  
de déclaration  
sont  
raccourcis”

## ► FISCALITÉ

**Baisse de l'impôt sur le revenu des ménages à revenus modestes.** La loi de finances pour 2015 allège le barème de l'impôt sur le revenu en supprimant la première tranche au taux de 5,5 % qui s'appliquait à la fraction de revenu par part comprise entre 6 011 € et 11 991 €. Elle abaisse à 9 690 € au lieu de 11 991 € la limite de la tranche suivante au taux de 14 % afin de rendre neutre cette baisse pour les revenus plus importants.

Revenus 2014 (1 part)	Taux applicable
Inférieurs à 9 690 €	0 %
De 9 690 € à 26 764 €	14 %
De 26 764 € à 71 754 €	30 %
De 71 754 € à 151 956 €	41 %
Supérieurs à 151 956 €	45 %

**Calendrier déclaratif.** Le service de déclaration en ligne est ouvert depuis le 15 avril mais les délais de déclaration sont raccourcis. La date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au 19 mai 2015. Si vous remplissez votre déclaration en ligne, vous bénéficiez d'un délai plus long qui varie en fonction de votre département de résidence.

Vous résidez dans le département numéroté :	Date limite de déclaration en ligne
Du 01 au 19	Mardi 26 mai à minuit
Du 20 au 49	Mardi 2 juin à minuit
Du 50 au 974/976 et non-résidents	Mardi 9 juin à minuit

**Nouveauté importante concernant les non-résidents fiscaux.** Ils ne bénéficient plus de délais supplémentaires et doivent eux-aussi déposer leur déclaration papier le 19 mai ou leur déclaration en ligne le 9 juin au plus tard, quel que soit leur Etat de résidence.

**Impôt sur la fortune.** L'ISF est dû par les personnes physiques dont le patrimoine net est supérieur à 1 300 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les personnes mariées, liées par un PACS ou vivant en concubinage notoire, doivent établir une déclaration

ISF commune. Les biens des enfants mineurs sont également à prendre en compte.

**Modalités déclaratives.** Les contribuables dont le patrimoine net imposable est compris entre 1 300 000 € et 2 570 000 € portent directement les valeurs nette et brute de leur patrimoine sur leur déclaration des revenus. Ils n'ont pas à détailler la composition de leur patrimoine et sont dispensés de produire les justificatifs. L'ISF est recouvré par voie de rôle. Les contribuables dont le patrimoine est égal ou supérieur à 2 570 000 € doivent établir leur déclaration détaillée et l'adresser avec le paiement de l'impôt au plus tard le 15 juin au service des impôts.

Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine au 01/01/15	Taux applicable
N'excédant pas 800 000 €	0 %
Comprise entre 800 000 € et 1 300 000 €	0,50 %
Comprise entre 1 300 000 € et 2 570 000 €	0,70 %
Comprise entre 2 570 000 € et 5 000 000 €	1 %
Comprise entre 5 000 000 € et 10 000 000 €	1,25 %
Supérieure à 10 000 000 €	1,50 %

**Réductions d'ISF.** Cette année encore, il est possible d'investir au capital de PME (le montant de la réduction d'impôt est égal à 50 % des versements et ne peut excéder 45 000 €), de souscrire des parts de certains FCPI et FIP (le montant de la réduction d'impôt est alors de 50 % des versements et est plafonné à 18 000 €) ainsi que de faire des dons à des organismes d'intérêt général (la réduction d'impôt est égale à 75 % des versements et est limitée à 50 000 €).

La réduction totale d'ISF est plafonnée à 45 000 € ou 50 000 € en cas de dons uniquement. Concernant la réduction d'ISF «investissement dans les PME», les investissements éligibles aux réductions d'impôt sur la fortune «ISF-PME» peuvent être effectués, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, au travers de sociétés holdings sans condition de nombre de salariés, d'actionnaires ou d'associés.

## ► COMMUNIQUÉ

### La Banque Transatlantique élue meilleure banque de gestion privée par les « Leaders de la Finance »

Depuis 2011, les Trophées Leaders de la Finance récompensent les meilleurs établissements, équipes et personnalités de l'univers de la finance en France. Candidate pour la première fois cette année, la Banque Transatlantique a reçu un Trophée d'Or dans la catégorie « Gestion de patrimoine, banque affiliée à un réseau » à l'occasion de la remise des prix tenue le jeudi 16 avril au Pavillon d'Armenonville (Paris).



26, avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris - T +33 1 56 88 77 77 - [www.banquetransatlantique.com](http://www.banquetransatlantique.com)

Société anonyme au capital de 29 371 680 euros - RCS Paris 302 695 937 - Swift: CMCIFRPP - Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 025 540. Contrat(s) d'assurance souscrit(s) auprès des ACM Vie SA, ACM IARD, SERENIS Vie et distribué(s) sous la marque CIC Assurances. L'accès aux produits et services présentés sur le site peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays. Aucun des produits et/ou services ne sera fourni par la Banque Transatlantique à une personne si la loi de son pays d'origine ou de tout autre état qui la concernerait, l'interdit. Cependant, il appartient à toute personne intéressée de vérifier préalablement auprès de ses conseils habituels que son statut juridique et fiscal lui permet de souscrire les produits et/ou les services présentés sur le site de la Banque Transatlantique. La Banque Transatlantique n'est pas habilitée à intervenir en tant que courtier, distributeur ou conseiller en investissement aux Etats-Unis. Les parts ou actions de nos OPC ne sont pas enregistrées aux Etats-Unis. Elles ne doivent ni être vendues, offertes ou transférées aux Etats-Unis, ni bénéficier, directement ou indirectement à une US person. Les produits décrits dans ce document ne peuvent à aucun moment être détenus ou avoir comme bénéficiaire économique une US person.



BANQUE TRANSATLANTIQUE

A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |